

Fiche Responsabilité Civile
Règlement Intérieur de l'UPVD
Charte du droit à l'image

Responsabilité civile

Il vous est rappelé que l'assurance attestation de responsabilité civile (vie privée ou vie scolaire/extra-scolaire) est obligatoire pour vous inscrire à l'université de Perpignan. Seule l'adhésion à une assurance étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque. En cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire 2023-2024 (valable de la date d'inscription au 30/09/2024).

Règlement Intérieur de l'UPVD

Prenez connaissance de ce document

Charte du droit à l'image

Prenez connaissance de ce document

ATTESTATION DE L'ETUDIANT ET SIGNATURE

Je soussigné(e), Mme M.

Nom patronymique : Prénom :
(nom de naissance)

- Reconnais avoir été informé(e) par l'université de l'obligation qui m'est faite de détenir une assurance responsabilité civile pour les activités universitaires (y compris stage en milieu professionnel) et extra-universitaires et j'atteste en posséder une valable pour toute la durée de l'année universitaire en cours.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'UPVD ainsi que de la charte du droit à l'image

Le.....

Indiquez ci-dessous le nom et prénom de l'étudiant ou du responsable légal (Ce champ vaut signature)